



## Vente appareil hi-fi par démarchage a domicile

Par **kirikou92**, le **28/11/2010** à **18:27**

Bonjour,rnj'ai il y a quelque temps acheté un téléviseur a un demarcheur qui est passer chez moi, appareil haute technicité, le top quoi, \*d'apres ses dires\*,prix de vente: 3 700€, avec un credit de 2 200€ sur 96 mois,ensuite je me suis rendu compte mais bien plus tard que ce produit valait en magasin meme pas la somme de 2000€,après renseignement pris ont ma dit que, en france les prix sont libres et que je ne pouvais rien demander.rnje voudrais savoir si cela est arriver a quelqu'un et si ont pouvait me dire si j'ai possibilité d'obtenir quelque chose par rapport au prix que j'ai payez car, prix d'achat plus prix du credit sa fait quand meme un appareil hi-fi a 5 900€, ce qui est enorme, (la supercherie prend de la valeur).rnje vous remercie d'avance de m'éclairé.

Par **mimi493**, le **28/11/2010** à **19:03**

Si le délai de 7 jours n'est pas passé, vous pouvez vous rétracter.rnSi non, vous aurez appris à ne pas vous laisser avoir par les sirènes des vendeurs.

Par **kirikou92**, le **29/11/2010** à **10:24**

bonjour,rnmerci pour la reponse, je vais suivre votre conseil a present, cordialement a vous.